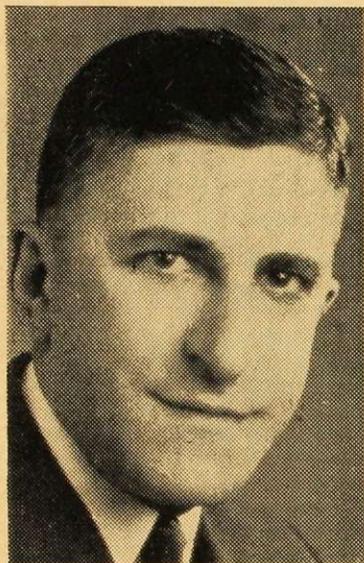


Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 2 — No 3

FEVRIER 1942



Monsieur J.-A. Anzalone,
président de la F.C.E.

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
AYONS LA FIERTÉ DE NOTRE FOI! DES ACTES, NON DES PAROLES . .	2
PEUT-ON TOUT LIRE?	3
CERCLE D'ETUDES : (Salaires et bien commun) . . .	4
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS DU COMMERCE	5
GRÈVE D'ARVIDA	6
JOURNÉES D'ETUDES DE LA C. T. C. C.	8

Ayons la fierté de notre foi ! Des actes, non des paroles

Combien consolant le spectacle offert par les fidèles en ces semaines dernières !

Quelles belles expressions de charité !

Pour plusieurs, échange de souhaits, de vœux et de cadeaux.

Pour tous, la traditionnelle et chaude poignée de mains.

L'on s'en souvient, au pied de la crèche de l'Enfant-Jésus, le pauvre et le riche, le faible et le puissant se sont rencontrés.

Touchés par la grâce, des ennemis acharnés se sont réconciliés.

Sous le sourire pacificateur de l'Enfant-Dieu des frères séparés se sont pardonné leurs offenses et se sont embrassés.

Le vœu que les troupes angéliques chantèrent sur nos campagnes, dans la nuit de Noël, comme autrefois sur la Judée, s'est réalisé de nouveau.

C'est *la paix* du Christ par *la charité* du Christ.

Mais la charité ne doit-elle régner qu'à cette époque de l'année ?

Non ! elle est de mode à toutes les saisons.

C'est toujours et partout qu'il faut aimer notre prochain.

Et ce n'est pas seulement sur la pierre du Sinaï que fut gravée la loi de la charité.

Dans notre cœur et notre raison, la nature a écrit :

Sois bon et ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi.

Et pourtant que de violateurs du grand précepte de la charité chrétienne !

Notre siècle est saturé d'*égoïsme*.

Notre époque traverse *une crise de charité*.

Conflits entre nations qui s'égorgent dans la barbarie.

Luttes entre les classes de la société.

Divisions entre le capital et le travail.

Discorde et désunion dans les familles.

Dissensions entre nombre d'individus.

Tiens, voyez ce qui se passait récemment dans une usine d'un centre industriel de la Province.

Un ouvrier anglais protestant, brave jeune homme par ailleurs, travaille à côté d'un jeune canadien-français catholique.

Vous le devinez, leur conversation porte souvent sur des questions de religion.

(Suite à la page 8)

Peut-on tout lire ?

Un officier de syndicat peut-il passer ses loisirs à se délecter de romans ou de « feuilleton » ; à lire toutes sortes de revues ou magazines ; à parcourir un journal en entier ou même plusieurs journaux et manquer de temps pour lire et étudier tout ce que lui commande son devoir de militant syndical ?

Tout officier qui aime à lire — tous devraient aimer cela — peut-il lire d'abord tout ce qui le tente ? *Non* : temps et moyens souvent l'en empêchent. Loisirs et argent le lui permettraient-ils qu'il n'en aurait pas le droit. Pourquoi . . . ?

Parce que l'homme qui a un but dans la vie n'a pas le droit de gaspiller son temps à lire n'importe quoi. Il doit choisir ses lectures, renoncer à celles qui sont étrangères à son but, mortifier même certains goûts légitimes.

Pourquoi . . . ? parce qu'un officier chargé de responsabilités syndicales, n'a pas le droit d'employer en lectures inutiles ou frivoles, ou même littéraires . . . , les loisirs précieux—dont il dispose toujours trop peu—

qu'il doit employer à *s'instruire*, à se *documenter* pour le bien général de son syndicat.

Tout officier dans notre mouvement doit savoir par coeur la constitution de son syndicat, être familier avec celle de sa fédération, avec celle du conseil central de son centre et surement aussi avec celle de la C. T. C. C.

Tout officier, tout syndicaliste, ce qui veut dire un syndiqué convaincu et actif, devrait méditer tous les jours, chez lui, les grandes encycliques sociales, et à côté de cela quelques manuels bien choisis de sociologie et d'économie politique.

Présidents, secrétaires, agents d'affaires, organisateurs, vous tous, devez, surtout les premiers, vous instruire, vous saturer l'esprit de l'enseignement social catholique. Avant-postes du mouvement syndical catholique, c'est à vous qu'incombe plus qu'à tout autre, la grave responsabilité de traduire dans vos paroles, dans vos actes son véritable esprit, sa vraie mission.

Lire, relire souvent les décrets fédéraux occasionnés par la guerre, touchant le travail, les salaires, les bonis de vie chère, les grèves, les industries de guerre, etc. ; vous tenir au courant des amendements fréquents faits à ces décrets ; lire, relire lois ouvrières et lois sociales, mais de ce temps-ci surtout, bien étudier la loi d'assurance-chômage si complexe et qui touche vitalem-

(Suite à la page 7)

Cercle d'études

SALAIRES ET BIEN COMMUN

Le bien commun demande que tous ceux qui peuvent et veulent travailler aient de l'ouvrage.—Pourquoi ? Est-il vrai que le chômage plonge ses victimes dans la misère: *a)* dans la misère physique; *b)* dans la misère morale ?—Est-il vrai qu'il consume la prospérité des nations ?—Sans doute, pour payer des secours aux chômeurs, il faut taxer la propriété et endetter les pays . . . ? Est-il vrai que le chômage compromet, par tout l'univers, l'ordre public, la paix et la tranquillité ?

Or un niveau trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage.—Est-il vrai qu'à comprimer les salaires, on fait des chômeurs ? — Il semble plutôt que ce soit le contraire: car en le faisant on peut donner du travail à un plus grand nombre de personnes . . . ? Est-il vrai que les salaires et les revenus exagérés des employés supérieurs engendrent le chômage ? — Est-il vrai qu'une industrie qui voudrait maintenir chez elle des salaires exorbitants se condamnerait d'elle-même au chômage ?

Pour fixer les salaires, on devra se baser sur le coût de la vie. Le coût de la vie, variable selon les différentes régions et les diverses années, voilà le baromètre des salaires qui, eux aussi, doivent varier avec les années et les régions, mais qui ne doivent pas trop varier avec les

professions; autrement il y aurait désordre et ce désordre ordinairement tournerait contre la profession qui aurait voulu pour elle des salaires exagérés: ses produits ou ses services deviendraient inaccessibles à l'ensemble de la population. Car, qu'on le veuille ou ne le veuille pas, il y a interdépendance entre les salaires des diverses professions, il y a interdépendance entre les prix des diverses marchandises, surtout il y a interdépendance entre ces deux groupes de valeurs: salaires et marchandises.—Même en temps de crise, les salaires peuvent-ils baisser au-dessous de ce qui est nécessaire pour répondre aux exigences légitimes d'une famille normale ?

Comment expliquer ces multiples interdépendances ? Par quels moyens pourra-t-on établir cette harmonieuse proportion entre les diverses catégories de salaires et le prix des différentes marchandises ?

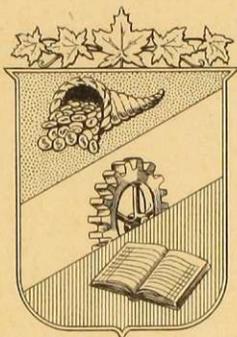
Références: Desrosiers — Choisissons, Seizième causerie: Le chômage.

CITATION DE « QUADRAGESIMO ANNO »

On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos

(Suite à la page 7)

Fédération Catholique des employés du Commerce, de l'Industrie et de la Finance de la Province de Québec, Inc.



La Fédération Catholique des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Finance de la Province de Québec a été fondée le 24 juillet 1938. C'est, croyons-nous, la cadette des Fédérations affiliées à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Six syndicats d'employés de commerce et de bureaux en font actuellement partie et trois autres unités sont à la veille de se joindre au groupement.

Les employés sont de tous les salariés de la Province, ceux qui sont le plus refractaires à l'organisation professionnelle. Loin de suivre l'exemple de leurs confrères, les ouvriers manuels qui cherchent sans cesse à se grouper et resserrer leurs rangs, ils semblent se complaire dans un individualisme qui leur est fatal sans qu'ils s'en rendent compte. C'est pourquoi, tant de syndicats d'employés ne vivent et progressent que grâce aux efforts soutenus de quelques officiers qui se dévouent pour la cause commune.

La F. C. E. se compose actuellement des groupements suivants:

Le Syndicat National Catholique des Commis et Comptables de Jonquière;

Le Syndicat National Catholique des Commis et Comptables de Saint-Joseph d'Alma;

Le Syndicat National Catholique des Employés de magasins (Dupuis Frères), Montréal;

Le Syndicat National Catholique des Commis Quincailliers de Québec;

Le Syndicat National Catholique des Employés du Commerce de Québec;

L'Association Professionnelle des Employés de Bureaux de Québec.

L'Exécutif de la Fédération se compose de MM. J.-A. Anzalone, Québec, président; Alf. Bouchard, Jonquière, 1er vice-président; Geo. Desjardins, Montréal, 2e vice-président; Omer Fortier, Québec, secrétaire; Lauréat Cloutier, Québec, trésorier; J.-Chs Morel, Québec, directeur; G. Couture, St-Joseph d'Alma, directeur.

Depuis sa fondation, la F. C. E. a tenu quatre sessions annuelles; le premier congrès eut lieu à Thetford-les-Mines, le 10 septembre 1938; le second fut tenu à Québec, le 4 août 1939; le troisième s'est déroulé à Jonquière; le 5 août 1940 et celui de 1941 eut lieu à Québec, le 10 août 1941.

J.-A. ANZALONE, *Président*.

La grève d'Arvida

« Il est remarquable qu'une grève de cette envergure ait pu se terminer sans que personne n'ait été molesté et sans aucun dommage quelconque à l'outillage ou à l'usine (. . .). »

(Extrait du rapport de la Commission Royale d'Arvida, publié récemment, en anglais et en français, par l'Imprimeur du Roi, à Ottawa 10 cts la brochure.)

« Rien, absolument rien, qui ait tenu du « sabotage ». Sur ce dernier point, il est inutile d'insister puisque tout le monde est d'accord: absence totale de preuve de « sabotage » ou de tentative de « sabotage »; bien plus, témoignages positifs à l'encontre. Les officiers de la Compagnie, ceux du Syndicat, et ceux des forces policières fédérale, provinciale et municipale qui ont interrogé des centaines de personnes, sont unanimes à dire que cette grève d'Arvida ne peut être attribuée ni à une idée de sabotage, ni à des influences extérieures ou à des idées subversives, mais bien plutôt à une seule question de salaires. »

(Autre extrait du rapport de la Commission Royale d'Arvida.)

N. B. La C.T.C.C. attend toujours une rétractation de l'hon. C. D. Howe, ministre des Munitions et Approvisionnements, qui s'est empressé de crier au « sabotage » avant de savoir ce qui se passait à Arvida et qui ne veut pas faire amende honorable, maintenant qu'une commission royale nommée par le gouvernement dont il fait partie, a donné un démenti formel à son assertion malheureuse autant qu'injuste.

Le Ministre n'a même pas encore envoyé le plus banal accusé de réception à la lettre que lui a adressé la C.T.C.C. en date du 24 octobre 1941.

PER CAPITA

Parmi les sujets qui seront placés sur l'agenda du prochain congrès annuel, il y aura la question épineuse du « per capita » de la C. T. C. C. Qu'on s'y prépare; cette question ne restera pas sur la table, cette année.

CERCLE D'ETUDES

(Suite de la page 4)

jours moins que jamais, passer sous silence. Nous voulons parler de la nécessité d'offrir à ceux qui peuvent et veulent travailler la possibilité d'employer leurs forces. Or cette possibilité dépend, dans une large mesure, du taux des salaires, qui multiplie les occasions de travail tant qu'il reste contenu dans de raisonnables limites, et les réduit au contraire dès qu'il s'en écarte. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage. Ce mal, qui sévit tout particulièrement sous notre Pontificat et afflige un très grand nombre de travailleurs, les plonge dans la misère et les expose à mille tentations; il consume la prospérité des nations et compromet, par tout l'univers, l'ordre public, la paix et la tranquillité. A comprimer ou hausser indument les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. Celle-ci demande au contraire que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser, autant qu'il se peut faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance.

Au même résultat contribuera encore un raisonnable rapport entre les différentes catégories de salaires et, ce

qui s'y rattache étroitement, un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique, telles que l'agriculture, l'industrie, d'autres encore. Où cette harmonieuse proportion se réalisera, ces différentes activités s'uniront et se combineront en un seul organisme et, comme les parties du corps, se prêteront un mutuel et bienfaisant concours . . . »

PEUT-ON TOUT LIRE ?

(Suite de la page 3)

à tant d'intérêts ouvriers; ne lire enfin dans les journaux que ce qui peut vous être utile comme syndicaliste et comme citoyen éclairé, voilà comment, chers militants, vous devez vous documenter, c'est-à-dire, en vous renseignant vous-mêmes aux sources officielles, et, pour ce, en sacrifiant toutes lectures frivoles ou inutiles, voire même en retranchant sur vos légitimes divertissements.

C'est à ce prix seulement que vous en aurez le temps. Mais votre valeur y gagnera, le syndicat aussi.

Alfred CHARPENTIER,
Président.

FEDERATION DES CERCLES D'ETUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C.T.C.C. :

HENRI PETIT, secrétaire,
445, CHRISTOPHE COLOMB QUEBEC

Ayons la fierté de notre foi ! Des actes, non des paroles.

(Suite de la page 2)

A la vérité, discussions interminables !

Un jour, l'anglais de dire tout simplement à son compagnon de travail:

« C'est curieux, les catholiques, ils sont nombreux ici parmi les travailleurs, on les entend parler entre eux, ils sont toujours après parler contre quelqu'un.

Comment expliques-tu cela ? »

Cette fois, il frappait juste et notre pauvre ouvrier canadien, fort embarrassé, dut admettre, à sa grande honte, la justesse du fait.

C'est triste; c'est humiliant; mais c'est bien vrai.

La charité, la belle charité chrétienne n'est pas pratiquée chez nous comme elle devrait l'être.

N'est-ce pas là un sujet de scandale pour les âmes sincères qui ne sont pas de notre foi ?

Ne l'oublions pas: impossible d'aimer Dieu *sincèrement* sans aimer Notre prochain.

La charité, *c'est tout le christianisme.*

Et un vrai chrétien ne se dédouble pas.

Ayons donc la fierté de notre foi.

Et surtout, nous, les syndiqués, vivons et réalisons toujours et partout la devise de notre grande famille syndicale: *Justice et charité !*

JOURNÉES D'ÉTUDES DE LA C.T.C.C.

Le Bureau Confédéral de la C. T. C. C. vient de dresser le programme des deux journées d'études qui auront lieu au Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal, samedi et dimanche, les 14 et 15 février 1942.

Le programme s'établit comme suit:

Samedi, 14 février

En matinée, sujet: L'administration de la C.T.C.C.

Après-midi, sujet: Problèmes d'organisation de la C. T. C. C.

Dimanche, 15 février

Un seul sujet pour la journée: « La liberté syndicale ».

N. B. Un communiqué sera envoyé à toutes les Fédérations et Conseils Centraux au sujet de ces journées d'études.

“ LE SYNDICALISTE ”

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des
Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C.T.C.C.)

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE CARON - - - - - QUEBEC

Abonnement régulier: \$1.00 par année
Abonnement de soutien: \$2.00 par année

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.